



DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de Saint Julien des Landes

Département de la Vendée

Nombres de Conseillers

En exercice : 17
Présents : 13
Votants : 13

Séance du 15 Décembre 2022

Date de la Convocation :
09/12/2022

Date d'Affichage de la
délibération :
20/12/2022

Votes
Pour : 13
Abstention : 0
Contre : 0

L'an deux mil vingt-deux, le quinze décembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M. BRET Joël, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, MIGNE Céline, GAUVRIT Carole, TESSIER Fabien, CHARLES Jennifer

ABSENTS EXCUSES : REMAUD Nadia, LAUNAY Jean-Michel, PATRON Gary, PILLET Aurélien

M. GODET Jean-Philippe, conseiller municipal a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : SUBVENTION DU BUDGET COMMUNAL AU BUDGET CCAS

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer une subvention d'équilibre au budget CCAS de Saint Julien des Landes à hauteur de 3 360.00€.

Ce montant est calculé en fonction du reste à charge du repas des aînés, des aides versés exceptionnellement et du reste à charge sur le logement n°2.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- DECIDE d'attribuer une subvention au budget CCAS de Saint Julien des Landes à hauteur de 3 360.00€, DIT que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 657362 du budget primitif 2022 du budget principal,
- AUTORISE M. le Maire à signer tout document s'afférent au dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET



Le secrétaire de séance
Jean-Philippe GODET



DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de Saint Julien des Landes

Département de la Vendée

Nombres de Conseillers

En exercice : 17
Présents : 13
Votants : 13

Séance du 15 Décembre 2022

Date de la Convocation :
09/12/2022

Date d'affichage de la
délibération :
20/12/2022

Votes
Pour : 13
Abstention : 0
Contre : 0

L'an deux mil vingt-deux, le quinze décembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M. BRET Joël, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, MIGNE Céline, GAUVRIT Carole, TESSIER Fabien, CHARLES Jennifer

ABSENTS EXCUSES : REMAUD Nadia, LAUNAY Jean-Michel, PATRON Gary, PILLET Aurélien

M. GODET Jean-Philippe, conseiller municipal a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE POUR LES TRAVAUX DE SIGNALISATION HORIZONTALE : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 5211-9 et L 5211-10,

Vu l'article L2113-6 du Code de la commande publique concernant les groupements de commandes,

Considérant les besoins de la Commune de Saint Julien des Landes, de la Communauté de Communes et de plusieurs communes du territoire du Pays des Achards en matière d'accord-cadre à bons de commande pour des travaux de signalisation horizontale.

Considérant la proposition de convention de constitution d'un groupement de commandes définissant les modalités de fonctionnement de celui-ci et proposant de nommer la Communauté de Communes en qualité de Coordonnateur,

M. le Maire propose d'approuver la convention de groupement de commandes entre la Communauté de Communes du pays des Achards, la commune de Saint Julien des Landes et les communes adhérentes pour la passation d'accord-cadre à bons de commande pour des travaux de signalisation horizontale.

.../...

.../...

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le

SLO

ID : 085-218502367-20221215-12_15_2022_02-DE

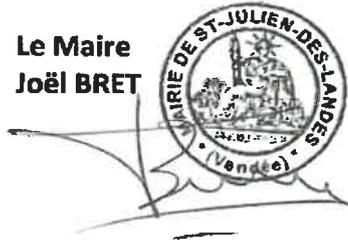
LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **APPROUVE** la convention de groupement de commandes entre la Communauté de Communes du pays des Achards, la commune de Saint Julien des Landes et les communes adhérentes pour la passation d'accord-cadre à bons de commande pour des travaux de signalisation horizontale.

- **AUTORISE M. le Maire à signer** ladite convention.

Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

**Le Maire
Joël BRET**



**Le secrétaire de séance
Jean-Philippe GODET**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JPG', written over a horizontal line.



DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de Saint Julien des Landes

Département de la Vendée

Nombres de Conseillers

En exercice : 17
Présents : 13
Votants : 13

Séance du 15 Décembre 2022

Date de la Convocation :
09/12/2022

Date d'Affichage de la
délibération :
20/12/2022

Votes
Pour : 13
Abstention : 0
Contre : 0

L'an deux mil vingt-deux, le quinze décembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M. BRET Joël, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, MIGNE Céline, GAUVRIT Carole, TESSIER Fabien, CHARLES Jennifer

ABSENTS EXCUSES : REMAUD Nadia, LAUNAY Jean-Michel, PATRON Gary, PILLET Aurélien

M. GODET Jean-Philippe, conseiller municipal a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE POUR LES TRAVAUX DE SIGNALISATION VERTICALE : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 5211-9 et L 5211-10,

Vu l'article L2113-6 du Code de la commande publique concernant les groupements de commandes,

Considérant les besoins de la Commune de Saint Julien des Landes, de la Communauté de Communes et de plusieurs communes du territoire du Pays des Achards en matière d'accord-cadre à bons de commande pour des travaux de signalisation verticale.

Considérant la proposition de convention de constitution d'un groupement de commandes définissant les modalités de fonctionnement de celui-ci et proposant de nommer la Communauté de Communes en qualité de Coordonnateur,

M. le Maire propose d'approuver la convention de groupement de commandes entre la Communauté de Communes du pays des Achards, la commune de Saint Julien des Landes et les communes adhérentes pour la passation d'accord-cadre à bons de commande pour des travaux de signalisation verticale.

.../...

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le 
ID : 085-218502367-20221215-12_15_2022_03-DE

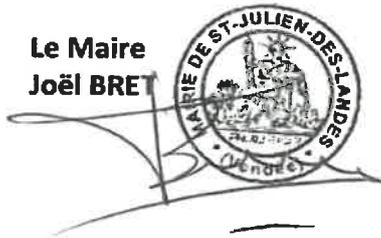
LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **APPROUVE** la convention de groupement de commandes entre la Communauté de Communes du pays des Achards, la commune de Saint Julien des Landes et les communes adhérentes pour la passation d'accord-cadre à bons de commande pour des travaux de signalisation verticale.

- **AUTORISE M. le Maire** à signer ladite convention.

Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

**Le Maire
Joël BRET**



**Le secrétaire de séance
Jean-Philippe GODET**

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'G'.



DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de Saint Julien des Landes

Département de la Vendée

Nombres de Conseillers

En exercice : 17
Présents : 13
Votants : 13

Séance du 15 Décembre 2022

Date de la Convocation :
09/12/2022

Date d’Affichage de la
délibération :
20/12/2022

Votes
Pour : 13
Abstention : 0
Contre : 0

L’an deux mil vingt-deux, le quinze décembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M. BRET Joël, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, MIGNE Céline, GAUVRIT Carole, TESSIER Fabien, CHARLES Jennifer

ABSENTS EXCUSES : REMAUD Nadia, LAUNAY Jean-Michel, PATRON Gary, PILLET Aurélien

M. GODET Jean-Philippe, conseiller municipal a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : MARCHÉ DE FOURNITURE DE PRODUITS D’ENTRETIEN ET D’HYGIENE : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 5211-9 et L 5211-10,

Vu l’article L2113-6 du Code de la commande publique concernant les groupements de commandes,

Considérant les besoins de la Commune de Saint Julien des Landes, de la Communauté de Communes et de plusieurs communes du territoire du Pays des Achards en matière de marché de fourniture de produits d’entretien et d’hygiène.

Considérant la proposition de convention de constitution d’un groupement de commandes définissant les modalités de fonctionnement de celui-ci et proposant de nommer la Communauté de Communes en qualité de Coordonnateur,

M. le Maire propose d’approuver la convention de groupement de commandes entre la Communauté de Communes du pays des Achards, la commune de Saint Julien des Landes et les communes adhérentes pour la passation de marché de fourniture de produits d’entretien et d’hygiène.

.../...

.../...

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le



ID : 085-218502367-20221215-12_15_2022_04-DE

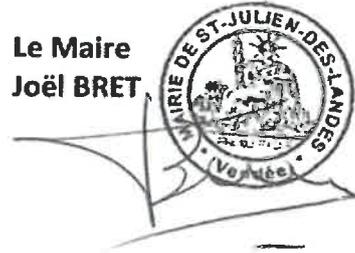
LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

APPROUVE la convention de groupement de commandes entre la Communauté de Communes du pays des Achards, la commune de Saint Julien des Landes et les communes adhérentes pour la passation de marché de fourniture de produits d'entretien et d'hygiène.

- **AUTORISE M. le Maire** à signer ladite convention.

Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

**Le Maire
Joël BRET**



**Le secrétaire de séance
Jean-Philippe GODET**





DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de Saint Julien des Landes

Département de la Vendée

Nombres de Conseillers

En exercice : 17
Présents : 13
Votants : 13

Séance du 15 Décembre 2022

Date de la Convocation :
09/12/2022

Date d'Affichage de la
délibération :
20/12/2022

Votes
Pour : 13
Abstention : 0
Contre : 0

L'an deux mil vingt-deux, le quinze décembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M. BRET Joël, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, MIGNE Céline, GAUVRIT Carole, TESSIER Fabien, CHARLES Jennifer

ABSENTS EXCUSES : REMAUD Nadia, LAUNAY Jean-Michel, PATRON Gary, PILLET Aurélien

M. GODET Jean-Philippe, conseiller municipal a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS ET AIRES DE JEUX : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 5211-9 et L 5211-10,

Vu l'article L2113-6 du Code de la commande publique concernant les groupements de commandes,

Considérant les besoins de la Commune de Saint Julien des Landes, de la Communauté de Communes et de plusieurs communes du territoire du Pays des Achards en matière de maintenance des équipements sportifs et aires de jeux.

Considérant la proposition de convention de constitution d'un groupement de commandes définissant les modalités de fonctionnement de celui-ci et proposant de nommer la Communauté de Communes en qualité de Coordonnateur,

M. le Maire propose d'approuver la convention de groupement de commandes entre la Communauté de Communes du pays des Achards, la commune de Saint Julien des Landes et les communes adhérentes pour la passation d'un accord-cadre à bons de commande pour la maintenance des équipements sportifs et aires de jeux.

.../...

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **APPROUVE** la convention de groupement de commandes entre la Communauté de Communes du pays des Achards, la commune de Saint Julien des Landes et les communes adhérentes pour la passation d'un accord-cadre à bons de commande pour la maintenance des équipements sportifs et aires de jeux.

- **AUTORISE M. le Maire** à signer ladite convention.

Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET



Le secrétaire de séance
Jean-Philippe GODET





DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de Saint Julien des Landes

Département de la Vendée

Nombres de Conseillers

En exercice : 17
Présents : 13
Votants : 13

Séance du 15 Décembre 2022

Date de la Convocation :
09/12/2022

Date d'Affichage de la
délibération :
20/12/2022

Votes
Pour : 13
Abstention : 0
Contre : 0

L'an deux mil vingt-deux, le quinze décembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M. BRET Joël, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, MIGNE Céline, GAUVRIT Carole, TESSIER Fabien, CHARLES Jennifer

ABSENTS EXCUSES : REMAUD Nadia, LAUNAY Jean-Michel, PATRON Gary, PILLET Aurélien

M. GODET Jean-Philippe, conseiller municipal a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : CLOTURE DU BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LES HORTENSIAS »

Par délibération en date du 29 mars 2018, le Conseil Municipal décidait de la création du budget annexe « Lotissement Les Hortensia ».

Les travaux étant désormais achevés, et tous les terrains vendus M. le Maire propose qu'à l'issue de la gestion 2022 soit au 31 décembre 2022, le budget annexe « Lotissement les Hortensias » soit clôturé.

En vertu des articles L1612-7 et L2311-6 du CGCT, et afin de permettre à Madame la Trésorière de procéder à la clôture définitive des comptes, il y a lieu de l'autoriser à transférer l'excédent du budget annexe « Lotissement les Hortensias » au budget communal 2023 (R002 – Excédent de fonctionnement).

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **AUTORISE** Madame la Trésorière à procéder à la clôture du budget annexe « Lotissement les Hortensias » au 31 décembre 2022.
- **AUTORISE** Madame la Trésorière à transférer l'excédent de fonctionnement du budget annexe « Lotissement les Hortensias » ver le budget principal 2023 au compte RF002 – excédent de fonctionnement.
- **DIT** que les services fiscaux seront informés de la clôture de ce budget soumis au régime de la TVA.

Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET



Le secrétaire de séance
Jean-Philippe GODET



DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de Saint Julien des Landes

Département de la Vendée

Nombres de Conseillers

En exercice : 17
Présents : 13
Votants : 13

Séance du 15 Décembre 2022

Date de la Convocation :
09/12/2022

Date d’Affichage de la
délibération :
20/12/2022

Votes
Pour : 13
Abstention : 0
Contre : 0

L’an deux mil vingt-deux, le quinze décembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M. BRET Joël, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, MIGNE Céline, GAUVRIT Carole, TESSIER Fabien, CHARLES Jennifer

ABSENTS EXCUSES : REMAUD Nadia, LAUNAY Jean-Michel, PATRON Gary, PILLET Aurélien

M. GODET Jean-Philippe, conseiller municipal a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : OUVERTURE DES CREDITS BUDGETAIRES 2023

L’article L1612-1 du CGT prévoit que « jusqu’à l’adoption du budget, l’exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l’organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l’exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette », hors chapitres 16, 001 et restes à réaliser.

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal le budget d’investissement 2022 et propose l’ouverture des crédits suivants :

Chapitre	RAR 2021	Nouveaux Crédits votés au BP 2022	Montant total ouvert en 2022	Crédits pouvant être ouvert au titre de l’article L1612-1 CGCT	Proposition
Chap.204	101 935.00	7 065.00	7 065.00	1 766.25	-
Chap.21	40 048.91	143 166.09	143 166.09	35 791.52	30 000.00
Chap.23	219 124.92	620 199.19	620 199.19	155 049.80	50 000.00
TOTAL				192 607.57	80 000.00

M. le Maire demande au Conseil Municipal de l’autoriser à engager, mandater et liquider les dépenses d’investissements, dans la limite du quart des crédits budgétaires ouverts au budget 2022 tel que présenté ci-dessus.

.../...

Paraphe

.../...

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le

SLOW

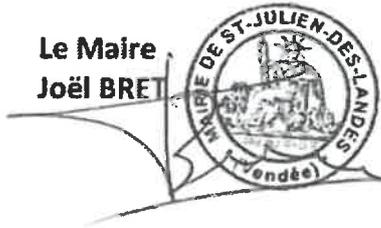
ID : 085-218502367-20221215-12_15_2022_07-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **OUVRE** les crédits budgétaires dans l'attente du vote du budget primitif 2023, pour un montant de 30 000€ au chapitre 21, un montant de 50 000.00€ au chapitre 23
- **AUTORISE** M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements jusqu'à l'adoption du budgets primitif 2023.

Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

**Le Maire
Joël BRET**



**Le secrétaire de séance
Jean-Philippe GODET**



Réf: D2022_12_15_08

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de Saint Julien des Landes

Département de la Vendée

Nombres de Conseillers

En exercice : 17
Présents : 13
Votants : 13

Séance du 15 Décembre 2022

Date de la Convocation :
09/12/2022

Date d’Affichage de la
délibération :
20/12/2022

Votes
Pour : 13
Abstention : 0
Contre : 0

L’an deux mil vingt-deux, le quinze décembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M. BRET Joël, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, MIGNE Céline, GAUVRIT Carole, TESSIER Fabien, CHARLES Jennifer

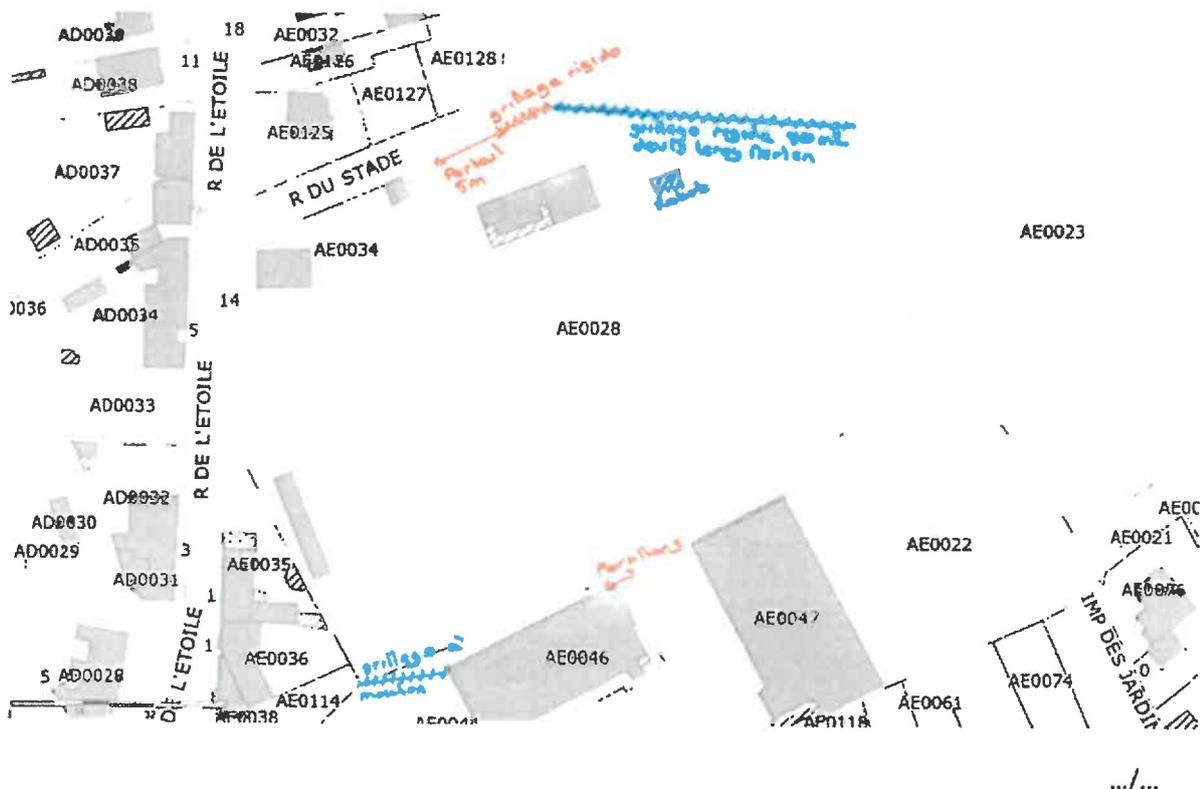
ABSENTS EXCUSES : REMAUD Nadia, LAUNAY Jean-Michel, PATRON Gary, PILLET Aurélien

M. GODET Jean-Philippe, conseiller municipal a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : AMENAGEMENT DU STADE DE FOOT – POSE ET FOURNITURES DE CLOTURES ET PORTAILS : CHOIX DU PRESTATAIRE

Dans la cadre de l’installation d’un robot tondeuse au terrain de foot, il convient de faire procéder à la clôture de l’enceinte du terrain de foot.

Une partie sera installée par les services techniques (couleur bleu sur le plan) et l’autre partie par un prestataire extérieur (couleur orange sur le plan).



.../...

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le

SLO

ID : 085-218502367-20221215-12_15_2022_08-DE

M. le Maire présente les différents devis reçus :

GUINAUDEAU – La Chaize le Vicomte	Portail coulissant + portillon + clôtures	9 257.32€ HT
GUINAUDEAU – La Chaize le Vicomte	Portail autoportant + portillon + clôtures	10 441.67€ HT
JARDINS DE VENDEE – Aizenay	Portail coulissant + portillon + clôtures	8 590.46€ HT

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **ATTRIBUE** la prestation de pose et fournitures de clôtures et portails à l'entreprise JARDINS DE VENDEE-Aizenay pour un montant de 8 590.46€ HT
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET



Le secrétaire de séance
Jean-Philippe GODET

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Jean-Philippe Godet.



DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de Saint Julien des Landes

Département de la Vendée

Nombres de Conseillers

En exercice : 17
Présents : 13
Votants : 13

Séance du 15 Décembre 2022

Date de la Convocation :
09/12/2022

Date d'Affichage de la
délibération :
20/12/2022

Votes
Pour : 13
Abstention : 0
Contre : 0

L'an deux mil vingt-deux, le quinze décembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M. BRET Joël, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, MIGNÉ Céline, GAUVRIT Carole, TESSIER Fabien, CHARLES Jennifer

ABSENTS EXCUSES : REMAUD Nadia, LAUNAY Jean-Michel, PATRON Gary, PILLET Aurélien

M. GODET Jean-Philippe, conseiller municipal a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE « ILOT DE LA BASSETIERE » : CHOIX DU PRESTATAIRE

Pour rappel, la collectivité a confié une mission de mandat de réalisation à Vendée Expansion pour la réalisation de l'éco quartier « Ilot de la Bassetière » par délibération n° D2022_06_23_02 du 23 juin 2022.

Suite à la consultation de mission de maîtrise d'œuvre lancée par Vendée Expansion 3 cabinets ont répondu.

M. le Maire fait lecture du rapport d'analyse des offres établi par Vendée Expansion.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **ATTRIBUE** la mission de maîtrise d'œuvre aux cabinets ADAUC-Matrice Paysage-SEAT – Nantes – pour un montant de 90 000€ HT
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET



Le secrétaire de séance
Jean-Philippe GODET



Réf: D2022_12_15_10

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de Saint Julien des Landes

Département de la Vendée

Nombres de Conseillers

En exercice : 17
Présents : 13
Votants : 13

Séance du 15 Décembre 2022

Date de la Convocation :
09/12/2022

Date d'Affichage de la
délibération :
20/12/2022

Votes
Pour : 13
Abstention : 0
Contre : 0

L'an deux mil vingt-deux, le quinze décembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M. BRET Joël, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, MIGNE Céline, GAUVRIT Carole, TESSIER Fabien, CHARLES Jennifer

ABSENTS EXCUSES : REMAUD Nadia, LAUNAY Jean-Michel, PATRON Gary, PILLET Aurélien

M. GODET Jean-Philippe, conseiller municipal a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : AMENAGEMENT « ILOT RESISTUB » : CHOIX DE L'AMENAGEUR

Dans le cadre du réaménagement « Ilot Resistub », l'Etablissement Foncier de Vendée (EPF) est en charge des différentes opérations d'acquisition dépollution...

Une consultation a été lancée afin de choisir le promoteur qui réalisera la construction de plusieurs logements et de l'aménagement extérieur.

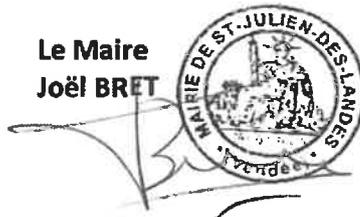
Suites aux auditions des candidats, M. le Maire fait lecture du rapport d'analyse établi par l'EPF.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **ATTRIBUE** l'aménagement de « l'Ilot Resistub » au groupe DURET
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET



Le secrétaire de séance
Jean-Philippe GODET



DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de Saint Julien des Landes

Département de la Vendée

Nombres de Conseillers

En exercice : 17
Présents : 13
Votants : 13

Séance du 15 Décembre 2022

Date de la Convocation :
09/12/2022

Date d’Affichage de la
délibération :
20/12/2022

Votes
Pour : 13
Abstention : 0
Contre : 0

L’an deux mil vingt-deux, le quinze décembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M. BRET Joël, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, MIGNE Céline, GAUVRIT Carole, TESSIER Fabien, CHARLES Jennifer

ABSENTS EXCUSES : REMAUD Nadia, LAUNAY Jean-Michel, PATRON Gary, PILLET Aurélien

M. GODET Jean-Philippe, conseiller municipal a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : CREATION D’EMPLOI SAISONNIER ET D’EMPLOI POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D’ACTIVITE – ANNEE 2023

M. le Maire expose au Conseil Municipal les difficultés rencontrées, tant administratives qu’en termes de gestion du personnel, pour assurer le bon fonctionnement des services ou en cas de certains événements.

La loi du 26 janvier 1984 relative au Statut de la Fonction Publique Territoriale permet aux collectivités d’avoir recours à des emplois contractuels : il est ainsi possible de créer un emploi saisonnier pour une durée de 6 mois sur une période de 12 mois. Les agents ainsi recrutés ne peuvent travailler que 6 mois maximum sur 12 au sein de la collectivité. De même, il est possible de créer un emploi pour accroissement temporaire d’activité d’une durée de 12 mois maximum sur 18 mois consécutifs.

M. le Maire précise à l’Assemblée que ces postes seront pourvus en fonction des besoins rencontrés par les services communaux, ce qui signifie qu’ils peuvent rester non pourvus. L’affectation de ce personnel pourra se faire indistinctement sur les différents services de la commune (administratif, technique, entretien).

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :

- **DE CREER 2** postes saisonniers d’adjoint administratif ou technique territorial pour une durée de six mois sur une période de 12 mois, pour l’année 2023,
- **DE CREER 2** postes pour accroissement temporaire d’activité d’adjoint administratif ou technique territorial pour une durée de 12 mois sur une période de 18 mois, pour l’année 2023,
- **PRECISE** que M. le Maire mettra en œuvre les modalités de recrutement correspondantes aux besoins rencontrés,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer les contrats de ces différents postes et tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET



Le secrétaire de séance
Jean-Philippe GODET

